

# LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

## ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

## ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

## ANNONCES

Les Annonces et Reclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez M. AUBOURG et C<sup>ie</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX D'AGENCE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

# ÉLECTION D'UN SÉNATEUR CLÉRICAL

## L'AJOURNEMENT

Ils ne sont pas arrivés qu'ils parlent déjà de s'en aller. Il est question de donner, à la Chambre, des vacances de trois semaines. Comme des écoliers paresseux, nos députés ne sont pas plutôt à leurs bancs qu'ils éprouvent le besoin de les quitter. Peut-être ont-ils à un mouvement de honte ; ils ont eu un début si pitoyable, ils ont si mal travaillé depuis leur arrivée, qu'ils aiment mieux se reposer que de continuer de la sorte. Ce sont des raisons qui ne sont point suffisantes ; sous un régime représentatif, le pays demande à être représenté ; aussi nos gouvernants ont d'autres motifs, des motifs qu'ils croient sérieux.

Le 27 novembre, à lieu, dans plusieurs départements, le renouvellement des Conseils généraux. C'est en raison de ces élections que les députés prendront la clef des champs. Ils doivent diriger les électeurs, ce qui est le renouvellement de toutes les notions reçues. Ce n'est pas à l'élu de diriger ; c'est lui qu'on dirige. Les députés ne sont pas des tuteurs. S'il en était ainsi, c'est que le suffrage universel serait tombé en enfance, et ils ne seraient pas alors des tuteurs, mais des curateurs.

Les députés se mêlent des élections municipales ; c'est leur droit, mais leur présence n'est pas à ce point indispensable qu'il faille, pour leur faciliter l'exercice de ce droit, suspendre les séances de la Chambre. Il n'ont pas besoin de se transformer en courtiers électoraux ni de courir de réunion en réunion. Ils n'ont voix au chapitre qu'un même titre que les électeurs inscrits, et leur mandat doit leur commander la plus complète réserve : puisqu'ils ne doivent pas prendre part activement à la lutte, il leur suffit grandement de trois jours de congé. Les élections ont lieu le 27. Rien ne s'opposerait à ce qu'ils rentrassent le 28. Cette idée n'est pas celle de nos honorables ; pour faire une élection qui ne dure pas même une journée, il leur faut plus d'un mois.

Si encore ce mois de vacances se passait avant le scrutin. On pourrait expliquer que le temps est employé à travailler les électeurs. Mais c'est un mois après le scrutin que ce congé parlementaire expirerait. La Chambre a calculé qu'après le 27, il n'y aurait plus que quatre jours pour attendre le mois de décembre et que c'est en décembre que se trouve la saint Nicolas, le réveil, la messe de minuit et le jour de l'an et même en empiétant un peu sur le mois de janvier, le jour des Rois. Ces fêtes-là sont encore assez éloignées, mais en y mettant un peu de bonne volonté, on comprendra que nos honorables ne sont pas assez pressés, qu'ils n'ont pas assez de besogne et qu'ils ont assez bien travaillé depuis six jours pour se reposer pendant six semaines. Il est de notoriété publique qu'une Chambre ne fonctionne pas au moment des étrennes, que les projets de lois font tort aux fondants et les députés aux polichinelles.

Ce qui vient d'arriver à la Chambre décadée et au ministère défunctif devrait cependant faire comprendre à nos gouvernants que ces interrègnes sont funestes au pays et surtout funestes au pouvoir. Avant d'être au ministère, les ministres d'aujourd'hui, ces jeunes, que M. Ranc prend sous sa haute protection, déclaraient que rien n'était plus contraire à l'esprit de la Constitution, qu'un ministère gouvernant sans la Chambre. On ne cessait de la réclamer, son absence créait le gâchis, le désordre, l'incertitude ; il la fallait tout de suite, elle s'est fait attendre près de deux mois. Pendant ce temps, la presse s'agitait, on traînait les gouvernants dans la boue, on faisait leur procès, on les vilipendait. Si bien que lorsque

l'interpellation est venue : ils ont répondu d'avance à des accusations qu'on ne formulait pas. Ils se sont avoués vaincus : M. Jules Ferry a pu enfler sa voix, se donner de l'assurance, il s'est condamné, il a voulu gouverner sans contrôle ; le système n'a pas réussi. Il a appris à ses dépens qu'on ne gouverne jamais autant avec tout le monde que lorsque l'on croit gouverner tout seul.

C'est le ministère, dit-on, qui demande cet ajournement. C'est un triste début. On n'avoue pas plus clairement qu'on se sent incapable de travailler sous l'œil du maître. Les ouvriers malhabiles, qui doutent de leur talent, ne souffrent point qu'on les regarde. On les regardera tout de même ; le pays se dira : qu'est-ce que font donc ces ministres qui s'entourent de tant de mystères ? Le cabinet n'a pas une existence si solide pour le laisser se compromettre dans une sorte de défiance ou de crainte.

Les hasards parlementaires ont mis la France entre les mains de politiques, pour la plupart à leurs débuts ; ils avaient tort de s'imaginer qu'ils ont le droit d'en faire ce qu'ils veulent et d'envoyer, si bon leur semble, les Chambres se promener.

À la fin, c'est une comédie qu'on joue là. Voilà cinq mois que nous n'avons pas de représentation nationale. Depuis quelques jours seulement, la Chambre siège et déjà l'on parle de la mettre à la porte. Pantins, alors ! Il est permis d'être bouffons, mais pas à un tel point. Si en agissant de la sorte, les ministres ne compromettaient qu'eux, nous ne nous en soucierions guère, mais ce qu'ils compromettent surtout, c'est le suffrage universel, dont on méconnaît les aspirations et dont on met les élus à la porte par congé, n'osant pas, sans doute, les y mettre autrement.

Georges LÉTELLIER.

## DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 19 novembre.

### Interpellation Goblet

On assure que M. René Goblet se chargera d'interpellier le gouvernement sur sa politique extérieure et par conséquent de jouer le rôle que M. Lockroy a si nettement décliné.

### Le vote de M. Allain-Targé

On a déjà remarqué que M. Allain-Targé, ancien rédacteur en chef de l'Union républicaine, s'est abstenu dans le vote sur l'urgence de la proposition Barodet.

On a voulu voir là la marque d'un commencement de scission qui, assurément, n'existe à aucun degré, seulement il ne serait pas impossible que M. Allain-Targé qui n'est dépourvu ni d'indépendance ni de justesse d'esprit, ait été frappé de l'hérésie constitutionnelle inopinément soutenue par M. Gambetta à la tribune française.

### Interpellation à propos de M. de Miribel

L'attitude de M. de Miribel au ministère de la guerre, le choix des officiers supérieurs qu'il y appelle provoquent dans la presse républicaine une véritable émotion.

Il n'est pas douteux que des explications très prochaines seront provoquées à ce sujet à la tribune.

### Les Intrigues

Une réunion des amis politiques de MM. Jules Simon, Léon Say et de Freycinet aura lieu dimanche, pour y discuter l'attitude à adopter en face du nouveau gouvernement.

### La commission des Crédits tunisiens

La commission parlementaire de la Chambre des députés chargée d'examiner les propositions de crédit pour l'expédition de Tunisie s'est prononcée à l'unanimité pour le vote des crédits ; mais sous certaines réserves.

La commission est composée de MM. Mir, Loubet, Langlois, Liouville, Ribot, Ballue,

Leroy, Louis Legrand, Ménard-Dorian, Wilson et Goblet.

Dans la discussion dans les bureaux, MM. Ballue, Ribot, Louis-Légrand, Ménard-Dorian et Wilson ont fait des réserves formelles au sujet des imputations provisoires et relativement aux dépenses engagées pendant les vacances.

### MM. Chanzy et de Saint-Vallier

M. le général Chanzy et M. de Saint-Vallier assistaient à la séance du Sénat.

M. Gambetta est venu également dans la salle des conférences et s'est entretenu avec de nombreux sénateurs.

### Le projet sur les Conseils municipaux

M. Dreyfus, secrétaire de la commission municipale, déposera lundi son ancien projet relatif à l'organisation et aux attributions des conseils municipaux.

### L'élection Amagat

Le deuxième bureau a vérifié l'élection de M. Amagat. Il a entendu M. Oudoul son concurrent.

Mentionnons à titre de curiosité que dans un journal local, M. Amagat prétend que son insuccès à la tribune est dû à une cabale organisée dans la presse. C'est inouï.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### Avant la Séance

Il y a peu de monde dans les couloirs, l'affluence est dans la salle des Pas-Perdus. On cause beaucoup de l'élection en Corse et de la candidature de Paschal-Grousset, contre M. Emmanuel Arène.

Cent-cinquante fonctionnaires ayant été révoqués après l'élection de Choussier, afin de préparer la candidature Arène. L'émotion est assez vive.

En présence de parrains procédés électoraux, toutes les sympathies sont pour M. Grousset qui va affronter la lutte contre la candidature officielle.

Les opportunistes pour s'excuser, disent que l'hécatombe de fonctionnaires qui a eu lieu en Corse est due aux précédents ministères. C'est un triste argument.

La séance présentera un maigre intérêt.

## LA SÉANCE

Séance du 19 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. M. le président dit qu'il a omis de mentionner à la dernière séance, l'admission de M. Lemonnier, député de St-Calais. L'admission constatée par le compte-rendu de la Chambre, confirmera la validation.

### L'ÉLECTION DE SOUBEYRAN

Ici se place un incident qui a pris une bien longue durée et est relatif à l'élection de Soubeyran.

Les chiffres annoncés à la séance étaient tels que l'enquête demandée aurait été repoussée, or, c'est une erreur commise par les secrétaires, l'enquête avait été votée.

Au contraire, la Chambre croyant l'enquête repoussée, a voté la validation. Que faire ? Le vote peut-il être acquis par erreur ?

M. Talandier réclame l'annulation du scrutin.

M. Clémenceau est d'avis que le vote demeure acquis, mais bien entendu le vote ordonnant l'enquête, il faut rectifier l'erreur, voilà tout.

M. Andrieux est d'un avis contraire. Naturellement il pourrait y avoir discussion, si un seul vote est lieu. Encore dans cette hypothèse pourrait-on revenir sur un vote proclamé ? Le vote de la validation acquis empêche de discuter, la décision doit être acquiescée.

Après quelques mots de M. Bouchet tendant à ce que la volonté de la Chambre se dégage toujours, M. de Douville-Maillet demande l'admission définitive de M. Soubeyran.

M. Brisson voit une difficulté à adopter la proposition de M. Clémenceau. L'assemblée peut revenir sur son vote mais pas rectifier l'opération effectuée en dehors de la séance par de simples fonctionnaires.

M. Clémenceau insiste. Il maintient que l'enquête a été votée. Une erreur des secrétaires ne peut pas empêcher la volonté de la Chambre de suivre son cours. Le second vote tombe devant le premier, c'est logique.

M. Jolibois perd une belle occasion de se taire. En faveur de la validité et de l'erreur commise il cite l'exemple des erreurs judiciaires sur lesquelles il est impossible de revenir. C'est charmant pour l'organisation judiciaire ?

M. Talandier retirant sa proposition se rallie à celle de M. Clémenceau.

## LE VOTE

La proposition Clémenceau mise aux voix est adoptée par 191 voix contre 169. Donc, le vote est rectifié et l'enquête ordonnée.

Le corollaire était l'annulation de la validation de M. de Soubeyran.

### L'ÉLECTION LANJUNAIS

On discute l'élection de M. de Lanjuinais. M. de Lanjuinais défend lui-même son élection.

M. Margaine réplique.

En présence de la pression des grands propriétaires, de l'intervention du clergé de Rastald, de la laceration des affiches, des soustractions de bulletins et de la maigre défense présentée à la Chambre par M. de Lanjuinais, les conclusions du bureau tendant à l'enquête de l'élection Lanjuinais sont adoptées par 291 voix contre 131 sur 422 votants.

La discussion de l'élection de M. Bocher-Delangle dont le bureau demande l'invalidation est ajournée à jeudi sur les instances de M. Lorois.

Sont validés MM. de Kergolay et Martre.

M. Guyot dépose un projet de loi de retraite pour la vieillesse et une loi relative aux impôts des boissons.

M. Guichard dépose une proposition modifiant les articles 2, 9 et 37 de la loi du recrutement.

L'urgence est déclarée.

M. Farcy dépose un projet de loi pour les récompenses à accorder aux citoyens victimes de leur dévouement. L'urgence est déclarée.

Lundi à 9 heures, il y aura séance plénière.

La séance est levée à 5 h. 25.

### Après la Séance

M. Gambetta, de retour du Sénat, s'est promené dans les couloirs de la Chambre. Il a eu un long entretien avec plusieurs députés.

M. Gambetta, très-affable, sonde les dispositions de sa majorité, l'élection sénatoriale lui a donné à réfléchir.

Relativement à l'élection de Corte, M. Emmanuel Arène, qui est son candidat, est compromis et compromettant. M. Gambetta aurait dit en apprenant que des questions seront posées lundi par M. Clovis Hugues au ministre de la justice à propos des destitutions de nombreux juges de paix indépendants : « Je commence à être fatigué de cette élection ».

M. Gambetta a fait son apparition dans les couloirs du Luxembourg. Il cause longuement avec plusieurs sénateurs dans la salle des fêtes.

## SÉNAT

Séance du 19 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Fourcaud, décédé.

Le scrutin est ouvert à 2 heures et fermé à 3 heures.

## ELECTION

D'UN

## SÉNATEUR RÉACTIONNAIRE

Votants	.....	350
Bulletins blancs ou nuls	.....	5
Suffrages exprimés	.....	245
Majorité absolue	.....	123

M. de Voisins-Laverrière (élu) 124

M. Hérod 117

Divers, 4

Une vive agitation succède à ce vote inattendu.

Cette première hostilité du Sénat contre le ministère Gambetta est vivement commentée.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Balbie relative aux enfants nés en France de père étranger naturalisés après leur naissance. Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Il y aura séance mardi à 2 heures.

La séance est levée à 3 heures 45.

### Après la Séance

On a beaucoup remarqué l'attitude de M. Léon Say au Sénat. A peine M. Gambetta était-il assis au banc du gouvernement, que M. Léon Say cédait son fauteuil à M. Le Royer et descendait dans l'hémicycle, les mains tendues vers le président du conseil. M. Gambetta s'est levé aussitôt, a pris le bras de M. Léon Say et est sorti avec lui.

Le général Farre a pris séance au jour d'hui. Il s'est inscrit au groupe de l'Union républicaine.

## LES JOURNAUX

Paris, 19 novembre.

— La *Paix* déclare de nouveau que M. Barthélemy Saint-Hilaire n'a donné à M. de Billing aucune mission officielle ou officielle et qu'il ne l'autorisait à aller ni à Rome ni à Tunis.

— Dans le *Voltaire*, M. Naquet refuse de s'associer à une politique qui ferait de la révision une arme contre le cabinet.

— Le *Rappel* et l'*Union républicaine* combattent le projet de prorogation.

— Le *Républicain français* dit, au sujet de la proposition Legrand : « On reconnaît maintenant que le scrutin de liste seul pourra réformer les mauvaises habitudes parlementaires. »

— Le *Parlement* invite tous les républicains modérés à prêter leur concours au ministère Gambetta, qui est le seul possible.

— Le *Soleil* pense que le mieux serait de renoncer à la révision, mais si on persiste dans cette idée, il faut se placer au point de vue de l'intérêt national.

— Les *Débats* disent qu'il y a apparence qu'un congrès libéral agencera la révision ; mais personne ne saurait affirmer que cette apparence deviendra une réalité.

— M. Vaequerie, dans la *Rappel*, déconseille énergiquement la prorogation de la Chambre. Il avertit le cabinet qu'il ferait fausse route en imitant ses prédécesseurs, qui ont toujours été blâmés par l'opinion publique lorsqu'ils envoyaient promener les élus du suffrage universel.

— La *Justice* prévoit, en Allemagne, des crises politiques et des mouvements séparatistes.

Le journal de M. Clémenceau adjure les Français de considérer qu'un régime aussi malade sera fatalement harcelé par la tentation de jouer le tout pour le tout sur les champs de bataille. Il ne faut donc pas trop ajouter foi aux déclarations pacifiques du gouvernement allemand.

Ce sont des phrases de convention et point du tout un programme arrêté ne varietur.

## Victor Hugo, Délégué sénatorial

Paris, 19 novembre.

Nous avons annoncé hier, la visite faite dans la soirée, à Victor Hugo, par les députés du groupe de l'autonomie communale du conseil municipal de Paris, dans le but de soumettre à son acceptation le programme sénatorial élaboré en vue des prochaines élections.

On sait que ce manifeste comportait la suppression du Sénat et on craignait que Victor Hugo refusât de souscrire à cette clause, auquel cas il n'aurait pu être le candidat du groupe radical ; la réponse du maître nous a été mal rapportée. La voici textuellement : « En effet, a répondu Victor Hugo, je ne vois rien qui puisse nous séparer. A mes yeux, le système des deux Chambres ou de la Chambre unique ne constitue pas une question de principe, mais si j'avais une République à organiser, je la voudrais une, avec une « Chambre unique. »

Cette déclaration rendait toute autre explication superflue, puisque l'envoi de députés auprès de Victor Hugo avait simplement pour but de savoir si l'illustre citoyen était partisan du fonctionnement parallèle de deux Assemblées, et les conseillers municipaux se sont retirés après quelques instants de conversation avec leur hôte.

Il y avait réception ce soir-là dans le petit hôtel de l'avenue d'Eylau. Victor Hugo paraissait en excellente santé ; la voix est un peu faible, mais la pensée a conservé toute sa vigueur et la parole toute sa netteté.

Le résultat de cet incident est que Victor Hugo aura les voix de l'extrême gauche municipale lors du scrutin pour la nomination du délégué sénatorial.

## LA STATUE DE DANTON

Paris, 19 novembre.

L'*Express*, qui a ouvert, comme on sait, une souscription pour une statue à Danton, a reçu la curieuse lettre suivante de Fotscha (Bosnie), 5 novembre 1881.

« C'est avec joie que j'apprends par la voie de la presse qu'un monument va être élevé à mon arrière-grand-père.

« Permettez-moi, monsieur le rédacteur, de souscrire un monument projeté pour la somme de 5 florins, que je vous adresse ci-joints.

« Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon dévouement,

Aloys-Emile DANTON, sous-officier dans les services administratifs de l'armée impériale et royale, à Fotscha (Bosnie).

## ALGÉRIE & TUNISIE

Les razzias de Si-Sliman

Alger, 19 novembre.

Si-Sliman avec trois cents cavaliers a fait une incursion entre Kreider et Sarda, razziant les Hamianes dont il a emmené les femmes, les enfants et les troupeaux.

Les employés du chemin de fer, prévenus à temps, se sont réfugiés dans la redoute des Kreider.

Le colonel Coudos poursuit Si-Sliman.

Ainsi pendant que les généraux Delébecque, Louis et Colonieu attaquaient

munes, puis la haute Assemblée ne peut pas siéger dans la plénitude de son mandat, au moment où un grand nombre de ses membres ont leurs pouvoirs frappés de déchéance.

Enfin la Chambre ne pouvant siéger que conjointement avec le Sénat violerait la Constitution en ne se prorogeant pas pendant son absence. Le gouvernement veut hâter la vérification des élections à la Chambre.

La prorogation doit avoir lieu avant le 27.

## INTÉRIEUR

Paris, 19 novembre.

### ACTES OFFICIELS

Le *Journal officiel* annonce que M. Maguin est nommé gouverneur de la Banque de France.

L'amiral Garnault est nommé vice-président du conseil de l'Armateur.

M. Prudhomme est nommé chef de cabinet du ministre de la guerre.

MM. Delaunay, Dutrasne, Perrier, sont nommés directeurs de l'infanterie, de la cavalerie et des services administratifs au ministère de la guerre.

M. Tramond est nommé sous-directeur de l'infanterie.

M. Tôtreau est nommé secrétaire général du ministère des beaux-arts.

### GRAND DINER À L'ÉLYSÉE

M. Jules Grévy, conformément à la tradition, va donner un dîner à l'Élysée au nouveau cabinet et au bureau des deux Chambres.

Toutefois à part les rapports officiels les relations entre l'Élysée et le ministère sont assez limitées.

### LE RACHAT DES CHEMINS DE FER

L'Agence Havas affirme qu'il ne serait pas question du rachat des railways, mais seulement d'une forte réduction des tarifs.

### LE CHEF DE CABINET DE M. BLANDIN

Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a choisi pour les fonctions de chef de cabinet, M. Hublard, qui est attaché, depuis deux ans, au secrétariat de la commission du budget.

### RÉCEPTION DU MINISTRE DES ARTS

M. Antonin Proust, a reçu à 2 heures, les chefs des services de son ministère. Il leur a exprimé dans son allocution tous ses sentiments de sollicitude et leur a exposé ses prochaines réformes.

Étaient présents : La Commission du salon de 1882, les membres de l'Institut, les professeurs au conservatoire de musique, les directeurs des théâtres, M. Du Sommerard, président de l'Association des artistes dramatiques, M. Gréatre, vice-recteur de l'Université.

Tous les sociétaires de la Comédie française, conduits par M. Perrin, assisté de MM. Got et Coquelin, cadet.

### LA STATUE DE DANTON

Paris, 19 novembre.

L'*Express*, qui a ouvert, comme on sait, une souscription pour une statue à Danton, a reçu la curieuse lettre suivante de Fotscha (Bosnie), 5 novembre 1881.

les Amours, Si-Sliman remontait le nord à quarante lieues de la colonne expéditionnaire. Le service des éclairiers est payable.

**Ben-Ayar cerné**  
Tunis, 19 novembre.  
Les colonnes d'Aubigny, Philibert et Larocq cernent Ben Ayar avec cinq cents insurgés, près de Sidi-Sadi.

**Commission de la tribu des Brides**  
Tunis, 19 novembre.  
La tribu des Brides tout entière a fait sa soumission.

Le bruit court qu'Ali-ben-Amer aurait été livré par les siens au général d'Aubigny.

### ÉTRANGER

**ALLEMAGNE**  
**Le Président du Parlement**  
Berlin, 19 novembre.  
M. Levelzon, conservateur, a été élu président du Parlement allemand par 193 voix contre 148 données à M. Stauffenberg, libéral.

**ITALIE**  
**Affaires révolutionnaires**  
Rome, 18 novembre.  
Cette nuit ont été apposées sur les murs de la ville des affiches à bandes rouges portant des proclamations incendiaires avec ces mots : « Vive la République ! A bas la monarchie ! A bas le colonel autrichien ! »

### Incendie de la Préfecture d'Alger

Alger, 19 novembre.  
Un incendie a éclaté la nuit dernière, à la préfecture d'Alger. Vers quatre heures du matin, une bonne, couchant dans une chambre sur la terrasse d'un logement dépendant de la préfecture et touchant au tribunal de commerce, fut réveillée par le feu et donna l'alarme. Tous les bureaux de la préfecture flambaient.

Les secours furent promptement organisés, mais on n'eut l'eau en quantité que vers cinq heures et demie. On était maître du feu à sept heures.

Les bureaux de la préfecture sont complètement détruits ; les archives de la voirie départementale sont brûlées, ainsi que les papiers de la comptabilité départementale. Le logement et les bureaux du secrétaire général du gouvernement général sont contigus à la préfecture, mais le cabinet du secrétaire général et la bibliothèque du gouvernement ont seuls été atteints légèrement, le logement du préfet et le tribunal de commerce sont intacts. Deux maisons voisines ont été légèrement endommagées.

Il n'y a eu, heureusement, aucun accident de personne.

On croit que le feu a été occasionné par un bec de gaz mal éteint ; il a dû couvrir toute la nuit, car, lorsque l'incendie a été signalé, le bâtiment entier était en flammes. On n'a pu sauver aucun papier dans la partie de l'édifice atteinte.

Les dommages matériels sont considérables.

### HORRIBLE ASSASSINAT

Bonnétoux (Vaucluse), 19 novembre.  
Un habitant de notre ville, M. Bonnaud, a été trouvé assassiné. Il a reçu 22 coups de couteau.

La justice d'Avignon a été mandée en toute hâte sur les lieux du crime.

La nouvelle de ce meurtre a produit une vive émotion parmi la population de notre ville, où la victime ne comptait que des amis.

*Pour le service des dépêches*  
Allain LANDREC.

**Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page**

### AU « COURRIER DE LYON »

Le *Courrier de Lyon* discute les chances des candidats de la 3<sup>e</sup> circonscription et le fait du reste en termes courts. Il a abandonné le style agressif d'antan. Nous l'en félicitons. Il nous permettra cependant de lui faire remarquer qu'il y a à peine quelques jours, il déclarait se désintéresser de l'élection de la Guilloitière. Il ne devait qu'enregistrer le nom de l'élu, le lendemain du vote, « comme on enregistre celui des députés de la Guadeloupe ou de la Martinique » sans bruit, sans éclat.

Cette attitude de spectateur ne devait point plaire longtemps à la plume baillaillée de notre sarcastique confrère. Et aujourd'hui il déclare, ayant consulté les oracles, que si M. Albert est nommé, il fera « partie de la majorité ministérielle. » M. Albert ne proteste pas contre ces prédictions ; ce serait peine perdue. M. Albert refuse toute candidature. Voilà qui va singulièrement déranger les plans du *Courrier de Lyon* qui croyait avoir inventé « L'ouvrier à la parole brève, incisive, mordante comme un coup de plume. »

Le *Courrier* a constaté que le programme des socialistes est celui de la gauche de la Chambre en général, et de M. Gambetta en particulier ; que l'on ne redoute pas de se trouver en compagnie de tels gens.

Le *Courrier de Lyon* semble être tout disposé à se trouver en telle compagnie. Donc le programme adopté par le comité de l'Alliance est celui de M. Gambetta, de la gauche et même du *Courrier de Lyon*.

Nous en sommes ravis, mais nous avons que nous ne nous en doutions guère.

Ainsi de M. Gambetta au *Courrier de Lyon*, on réclame la suppression des préfectures, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du Sénat — de ce Sénat qui vient de se donner un coup d'essai en nommant un réactionnaire M. de Voisins-Lavernière — la suppression de la Présidence, l'abrogation de la loi sur l'Internationale, l'assimilation du co-mandat politique au mandat civil. Ces réformes sont le vœu le plus ardent de M. Gambetta, de la gauche et même du *Courrier de Lyon*. Le dernier vote de la Chambre nous autorisait à penser le contraire.

G. L.

### RÉUNION DE L'ÉLYSÉE

OUVRIERS MÉCANIENS, CHAUDRONNIERS EN CUIVRE, AJUSTEURS, TOURNEURS ET AUTRES PROFESSIONS SIMILAIRES.

La réunion avait lieu vendredi, à l'Élysée, la séance est ouverte à 8 heures et demie, par le citoyen Tissier, qui demande l'élection d'un président.

Le citoyen Libériat est proposé, mais il déclare qu'il n'est pas candidat. Le remplaçant par le citoyen Rogelet, tourneur, et faisant partie de la chambre des prud'hommes.

Les citoyens Descombes et Harbeau sont assesseurs, le citoyen Clerc, secrétaire.

Les citoyens Chillet, Machury, Tissier et Lacondamine, membres de la commission, prennent place au bureau.

Environ cinq cents ouvriers assistaient à la réunion.

Le parole est au citoyen Mardon, rapporteur, qui lit le procès-verbal de la séance du 14 octobre, procès-verbal duquel il résulte que la réunion n'avait donné pour mandat à la commission que d'obtenir l'exécution des conventions de 1889, avec l'abrogation de l'article 4 de ladite convention : « Les heures supplémentaires ne seront comptées qu'après 60 heures de travail par semaine, sauf le cas de force majeure dûment constaté. »

L'article 3, dit l'orateur, était au moins aussi onéreux que l'article 4 ; cet article imposait certaines obligations au sujet de la réparation du matériel, et il donnait lieu à une interprétation équivoque.

La commission déclare qu'elle a cru agir dans l'intérêt de la corporation en demandant certaine extension à son mandat et en demandant également la suppression de cet article.

Elle a même cru devoir ajouter un article relatif aux indemnités dues pour les déplacements ; elle a obtenu gain de cause ainsi qu'on a pu le voir par le tarif que nous avons inséré dans notre numéro d'hier.

Le Président arrive à une entente définitive, plusieurs lettres ont été échangées entre les ouvriers et les patrons, qui, dit l'orateur, ont donné à la commission plusieurs rendez-vous afin de discuter les intérêts communs.

Somme toute, de cet échange de lettres, de ces pourparlers, il est résulté pour les ouvriers, le tarif réglementé d'un commun accord et qui sera distribué à la sortie.

(ici l'orateur donne lecture du tarif, que chacun a pu lire, hier dans nos colonnes).

Un bruit approbatif se fait entendre. M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal qui est adopté après l'observation faite par le citoyen Duchesne, patron qui ne voudrait pas souscrire au tarif s'il n'est mis à l'index.

Le citoyen Mardon fait remarquer que dans la situation de toutes les corporations, il faut de la solidarité, l'Union fait la force. (Vifs applaudissements.)

Le citoyen Beaussez demande la parole. Il se plaint de ce que quelques hommes satisfaits affichent l'intention de quitter la corporation.

L'orateur décrit les misères de l'ouvrier surtout pendant la saison qui se prépare et cependant, dit-il, quelle a été la conduite des ouvriers ? Nulle part vous n'avez entendu de plaintes, partout de la résignation ; quant à vous, dit-il, s'adressant directement à la commission, vous ne faites que soutenir le patronat dont vous êtes les salariés.

(Quelques applaudissements couverts par un grand nombre de protestations.)

L'orateur reprend son discours qu'il termine par une proposition d'augmenter les salaires.

Le citoyen Mardon a la parole et après quelques mots, délaine les insinuations du précédent orateur au nom de la commission.

Qu'avez-vous fait, vous, pour la corporation ? Rien.

Nous, nous avons obtenu de grandes améliorations.

Le citoyen Mardon est chaudement félicité de ses collègues et se rassied aux applaudissements de la plus grande partie de la réunion.

Cependant l'excitation portée par le citoyen Beaussez a soulevé des indignations et plusieurs orateurs viennent les émettre à la tribune.

Il ressort de l'opinion générale que la commission conserve l'estime de tous et qu'elle a bien mérité de la corporation.

On propose en ce moment une cueillette pour Villefranche et les grévistes reçoivent 10 fr. 00.

La séance est reprise.

Le citoyen Noiret fait une proposition. Il faudrait, dit-il, qu'une Commission mixte fut nommée pour le cas où un mandat revendrait à la surface, les ouvriers fussent certains d'être représentés quand même ; que cette Commission mixte fut composée d'autres éléments que ceux qui composent la Commission actuelle.

Une discussion s'élève à ce sujet, plusieurs membres y prennent part sans même monter à la tribune, et enfin le citoyen Mardon, qui paraît chargé par la Commission de répondre à toutes les objections, y répond d'une façon qui paraît enlever les suffrages de l'auditoire.

Après une discussion dont nous croyons par devoir rendre compte, on se sent qu'elle a déjà été traitée précédemment, on donne lecture des noms des patrons qui ont adhéré le 12 novembre aux tarifs proposés, ils sont nombreux et on est certain que, d'ici la fin du mois, beaucoup d'autres se joindront à eux. (Applaudissements.)

Après un discours du citoyen Rochetel, qui a pour un instant quitté le fauteuil présidentiel, la réunion doit voter sur l'adoption du tarif proposé par la commission.

L'article premier est discuté au sujet d'un mot qui peut donner lieu à une interprétation inexacte.

Le citoyen Mardon refuse l'orateur.

Un second citoyen vient dire qu'est à tort que les manoeuvres sont exclus des mêmes prérogatives que les ouvriers.

On lui fait observer qu'ils devront en avoir pour un bout d'un an de travail dans le même atelier et que la majeure partie de ceux dont il est question se trouvent dans

cette condition. Que la commission n'ait mandat que de s'occuper des ouvriers et que cependant elle n'a pas oublié les manoeuvres.

Enfin, deux votes sont proposés : le premier pour l'acceptation du tarif.

Le tarif est accepté à l'unanimité sauf cinq voix.

La proposition Noiret est mise également aux voix, c'est la création d'une commission mixte de 21 voix en cas de d'un nouveau Seize-Mai.

Elle est rejetée à une immense majorité.

La séance est levée à une heure et demie.

Henry LAPEYRE.

P. S. — Nous rappelons qu'aujourd'hui à une heure et demie, la représentation au bénéfice des grévistes de Villefranche aura lieu à l'Élysée.

Nous ne pouvons que féliciter MM. Ph. Reynaud, Henry, Nachury, d'avoir eu cette bonne pensée.

### ASSOCIATION HORTICOLE

**Distribution des Prix**

L'Association horticole lyonnaise a distribué, hier, au Palais du commerce les récompenses décernées aux horticulteurs marchands et aux jardiniers de maisons bourgeoises qui, cette année, ont pris part aux concours spéciaux, ainsi que celles accordées aux vieux serviteurs de l'horticulture.

Cette cérémonie, à laquelle assistaient MM. Thévenet, président du Conseil général du Rhône, et Bouffier, adjoint au maire de Lyon, était présidée par M. Dutailly, député, président de l'Association horticole lyonnaise, dont on lira plus loin le discours prononcé à cette occasion.

La salle avait été élégamment décorée de fleurs et de plantes à feuillage, artistement groupées par M. Crozy.

On obtint des récompenses, les personnes suivantes :

Pour les concours spéciaux : M. Bâlisse, horticulteur à Vaise, médaille d'or, grand module ; M. Dufour, médaille d'or, M. Duchet, rosieriste à Ecully, médaille de vermeil.

M. Lorton, jardinier chez Mme Ramié, médaille d'or ; M. Champion, jardinier chez M. Chevalier, médaille de vermeil ; M. Petit, jardinier chez M. Colombar, médaille de vermeil ; M. Beuf, jardinier chez M. Ballas, médaille d'argent première classe.

Les anciens serviteurs qui ont obtenu des récompenses, sont MM. Louis Broyer, jardinier chez Mme L. Vernet ; L. Verrier, jardinier chez M. Gley ; J. Clayette, jardinier chez Mme Tardieu ; Guerry, jardinier chez M. Coste, auquel on a décerné une médaille de vermeil, et M. Roche, jardinier chez MM. Vidal et Hugon, chez M. Jodmon, qui ont reçu une médaille d'argent.

M. Chaundy, horticulteur à Chaponost, a reçu une médaille de vermeil pour sa poire nouvelle ; M. J.-B. Guillot, une médaille de vermeil pour une rose de semis ; M. A. Berthier et Mme V. Rambaud chacun une médaille d'argent pour une rose de semis.

M. Dutailly a généreusement fait don d'une somme de deux cents francs à partager entre les trois plus anciens serviteurs de l'horticulture.

### DISCOURS DE M. DUTAILLY

Mesdames, messieurs,

Je suis fier de me retrouver parmi vous pour présider à une œuvre de justice.

Vous avez compris qu'il est des honnêtes, des vertus, des dévouements obscurs qu'il est nécessaire de mettre en lumière et d'offrir en exemple ; et vous allez récompenser aujourd'hui les vieux et fidèles serviteurs de l'agriculture.

Vous avez jugé que les jardiniers des maisons bourgeoises, qui l'empotent sur leurs parcelles et par le goût et par l'habileté de leur art, méritent l'estime et les propriétés de leurs maîtres, méritent mieux que leur salaire de chaque jour ; et vous avez décidé de glorifier, par des récompenses méritées, ces zèles travailleurs.

Vous avez pensé enfin que les établissements commerciaux d'horticulture les mieux tenus, ceux dont les cultures sont le plus en progrès, ne devaient point être oubliés dans la distribution de primes que nous faisons aujourd'hui, et que c'était justice de les signaler ainsi à l'attention de tous.

Messieurs, en faisant cela, vous accomplissez réellement, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, une œuvre de justice, c'est-à-dire une œuvre vraiment bonne, et je suis heureux de voir la municipalité lyonnaise s'y associer avec nous.

M. le maire de Lyon m'a personnellement exprimé ses regrets de ne pouvoir être des nôtres aujourd'hui. Il connaît et il aime notre association, et il se serait fait un plaisir de nous le dire ; il a délégué pour le représenter ici M. Bouffier, le sympathique adjoint, l'homme énergique et doux que tout Lyon connaît. Permettez-moi, Messieurs, de le remercier cordialement en mon nom et au vôtre.

Merci aussi à M. le président du conseil général qui a tenu, aujourd'hui, à venir parmi nous. Nous savons ce que le conseil général fait chaque année pour nous et nous ne l'oublions pas. Merci aussi à vous tous qui êtes venus prendre part à cette cérémonie. En vous voyant, Mesdames et Messieurs, vous presser autour de nous, mes collègues de l'Association et moi, nous nous sentons pleins d'espoir pour l'avenir de notre Société. Elle est entourée de trop de sympathie pour ne point vivre et prospérer.

Pourquoi faut-il qu'à notre joie se mêle une amère tristesse et que, parmi tant d'amis, l'un des meilleurs et des plus chers fasse aujourd'hui défaut François Morel, vous le savez, est mort il y a quelques semaines. Il était vice-président de l'Association, celui qui l'on connaît se rappelle avec quel tact, quelle simplicité aimable, quel esprit d'a-propos il savait diriger et mener à bien vos discussions parfois longues et animées.

Praticien émérite, il était en même temps homme de science ; l'horticulture perd en lui l'un de ses plus éminents représentants, et nous ne l'oublions pas. Merci aussi à vous tous qui avez réjoui d'être un des nôtres aujourd'hui. En conservant la mémoire de cet homme utile, inspirons-nous de son exemple et, puisque nous sommes des horticulteurs, sachons, comme lui, travailler intelligemment aux progrès de l'horticulture.

Messieurs, il y a, pour cela, plusieurs moyens, mais le meilleur, croyez-m'en, c'est de ne pas se tenir aux détails de pure pratique, mais, pour beaucoup, sont tout pour l'horticulture. N'hésitez pas à vous éclairer sur les phénomènes de la vie des plantes, sur la nature de leurs organes et sur les causes de leurs transformations. Quand vous saurez pourquoi elles se colorent,

pourquoi elles se doublent, pourquoi elles s'étiolent et pourquoi elles se développent outre mesure, vous pourrez ménager plus utilement l'action que vous voulez exercer sur elles, et les modifier plus commodément dans le sens voulu.

Où, le temps que vous passerez à vous instruire des choses de la botanique, j'entends de la botanique qui peut nous être utile, ne sera point perdu pour vous ; et je ne saurais trop vous engager à suivre le cours pratique que mon distingué successeur vous fera, chaque dimanche, au Parc. Vous y puiserez les meilleurs enseignements, ceux qui sont clairs et simples. Allez-y avec confiance. Ah ! Messieurs, si nos hommes de science s'entouraient de moins de nuages et si nous ne craignons pas trop de voisiner avec ceux qui sont accablés et de bonne composition, toutes choses, y compris l'horticulture, en iraient mieux : vous pourriez m'en croire. Être suffisamment botaniste pour devenir praticien, voilà donc un premier conseil ; Permettez-moi de vous en donner un second, qui s'adresse aux personnes étrangères à notre association.

Si vous voulez l'entier développement de votre art, si vous tenez à profiter du progrès de chacun et à faire profiter chacun de vos propres progrès, hâtez-vous d'entrer dans une société d'horticulture et si vous avez le choix, allez vers celles où sont, non les riches amateurs qui s'endorment dans le passé mais les petits jardiniers qui, dans l'espoir bien naturel d'améliorer leur sort, travaillent sans cesse, tout de l'avant sans être ni mécontents ni mécontents de leur condition de progrès. C'est là que des discussions contradictoires, surtout ce qu'on appelle votre art élucideront les points obscurs et vous permettront de procéder, sans vous égarer dans des détournements où l'on perd et du temps et de l'argent.

C'est là que, par la publicité, c'est-à-dire par les bulletins, les revues horticoles, vous aurez connaissance des plantes curieuses importées, des variétés précieuses obtenues chez nous par la culture. C'est là que, par les expositions publiques, vous vous rendrez compte des progrès accomplis par vos rivaux et que vous pourrez mesurer les efforts à faire pour les devancer. C'est par elles que vous ferez connaître le public au goût des plantes. Il est bien inutile d'ajouter que, par ce moyen, vous favoriserez puissamment l'extension de votre commerce.

Aimez et fréquentez, les sociétés d'horticulture. Voyez combien vous faites peu étant isolés, et combien vous serez puissants étant groupés. Unissez vos efforts et vous retenez point à agir avec cette solidarité qui, à l'aide des petits, permet d'accomplir de grandes choses.

Comprenez souvent, comme vous le faites aujourd'hui, les jardiniers et les négociants horticulteurs qui se seront mis hors de pair. C'est de la bonne besogne. Soutenez aussi le courage des serviteurs fidèles qui ont passé une partie de leur vie au service de l'horticulture. A notre époque, le mot de Beaumarchais est encore vrai. A voir les qualités qu'on exige des serviteurs, combien de maîtres seraient-ils capables de l'être ? Je crois donc que les serviteurs que vous allez récompenser sont particulièrement méritants ; mais je pense aussi qu'ils ont eu de mauvais maîtres, ils seraient demeurés moins longtemps à leur service. C'est pourquoi les primes que vous allez décerner aux uns portent jusqu'aux autres. En récompensant les serviteurs dévoués, nous honorons les bons maîtres, les maîtres humains ; ceux qui entendent la fraternité et la solidarité comme elles doivent être entendues à notre époque, qui comprennent que les termes de maîtres et de valets ont fait leur temps et qu'il n'y a plus que des hommes égaux qui se regardent mutuellement appui, qui s'entraident pour triompher plus facilement des difficultés de la vie.

Telles sont, Messieurs, les idées qui nous guident tous à l'Association horticole. La démocratie lyonnaise dont je vois ici nombre de représentants, et des meilleurs, le savent déjà. Soyez-en certains, elle ne l'oublia pas.

Ce discours a soulevé les bravos et les applaudissements de l'auditoire.

### LA RÉUNION DE LA PERLE

A 9 heures 1/4, la réunion commença. Le citoyen Garnier est élu président, Yvan, secrétaire, les citoyens Courbier et Barbillon, assesseurs.

Nous ne relaterons pas les intermèdes du citoyen Duroussel, dont le nom avait été lancé comme président, dès le début.

Le citoyen Testat lit un rapport dans lequel il explique le but de la réunion. Ce rapport est fort bien fait et nous regrettons de ne pouvoir le publier, faute de place.

M. le président demande si quelques citoyens appartenant aux corps élus, sont présents ; en ce cas, il les invite à prendre place sur l'estrade.

Le citoyen Bessières, conseiller municipal, se présente.

Le citoyen Carlot, également conseiller municipal, déclare que n'étant pas convoqué par lettre, il se tiendra dans la salle.

L'assemblée n'approuve pas cette détermination.

Le citoyen Charles Janiet a la parole. Il approuve le rapport, mais constate qu'on a peut-être eu tort d'inviter les corps élus puisque le conseil municipal n'est représenté que par deux membres : MM. Bessières et Carlot.

Notre impartialité ne peut être engagée en quoi que ce soit par la reproduction de différents discours dont nous donnerons l'analyse succincte.

Le citoyen Charles Janiet affirme que le conseil général est rétrogradé par excellence.

Il parle du citoyen Vallier qui fut un vaillant républicain. Il en prend le citoyen Bessières à témoin ; il a lutté, mais au conseil général il a voté pour la réparation des églises, pour la solde des curés, et, alors, qu'a-t-on fait du citoyen Vallier ? On en a fait un sénateur.

Le conseil général s'occupe de sa préfecture, il porte des toisis, mais il n'a rien dans le ventre ; il se met à plat ventre devant le secrétaire général et va diner chez Casati.

Il attaque très violemment M. le maire de Lyon, qui reçoit, dit-il, 7,000 fr. de l'école de médecine.

Il conclut en disant qu'il faut venir à bout du Comité central qui est mort virtuellement. Il faut que Lyon reprenne son rang et ne soit plus à la remorque

d'autres villes de second ordre. Si le conseil était républicain il pourrait et devrait faire des réformes, il ne fait rien.

Il dit qu'en ce moment, on fait la politique des bras croisés.

Il ne veut plus de Sénat ; il veut la Chambre remplacée par la Convention, assemblée à main de fer donnant la décentralisation ; un rapprochement avec les anarchistes, il veut la Commune libre... libre.

Les préfets sont les agents de police du ministère de l'intérieur.

En un mot, il veut la République démocratique et sociale.

Plusieurs orateurs prennent la parole ; nous ne croyons pas devoir analyser leurs discours.

Les citoyens Dard et Raffin paraissent quelques minutes à la tribune, ainsi que les citoyens Dumont et Forax ; Gambetta est vigoureusement attaqué ; il n'accomplit pas ce qu'il a promis, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le citoyen Dard repart et déclare que les révolutionnaires sont partisans du suffrage universel, mais seulement quand les 24 milliards seront payés.

On propose une commission de vingt membres pour régler les élections sénatoriales, il faut une grande réunion ; mais aura-t-on du monde pour y assister ?

On termine cette discussion en nommant huit membres seulement ; les noms proposés sont acclamés : ce sont les citoyens Charles Janiet, Charvet, Testat, Combar, Barbillon, Meunier, Martin et Forax.

Le citoyen Bessières, conseiller municipal, prend la parole ; il combat le but de la séance.

Il prend à partie le citoyen Janiet ; il fait l'apologie du Comité central et reproche au citoyen Janiet d'attaquer les absents.

Nous assistons en ce moment à une discussion complètement en dehors du programme : d'un côté, la défense du Conseil municipal ; d'un autre la réplique, qui ne se fait pas attendre, la personnalité s'en mêle ; on cite des chiffres ; somme toute cette discussion nous paraît de chaque côté un peu trop *pro domo sua*, nous la laissons de côté.

Nous nous recueillons et nous constatons avec regret que la discussion qui aurait pu et surtout aurait dû être féconde, n'a pas répondu à l'attente générale ; on est sorti du programme et cela devant 150 personnes seulement.

Une bonne chose à constater cependant ; on a fait une collecte pour les grévistes de Villefranche.

### SOUSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

Total de la vingt-unième liste 2123 45.

Un groupe de grévistes travaillant à Lyon..... 7 ..

Souscription faite par les ouvriers et ouvrières de la maison Santlard et Cie, fabricants de pâtes alimentaires, cours de Broesses : Un anonyme, 50 c. ; J. Birragli, 25 c. ; J. Tournon, 25 c. ; Bole, 25 c. ; Bouvart, 30 c. ; Anonyme, 50 c. ; Hippé, 25 c. ; Madrole, 25 c. ; Monteil, 50 c. ; Bole, 50 c. ; Un marle blanc, 25 c. ; Rochon, 25 c. ; Une canuse, 50 c. ; Une républicaine, 1 fr. ; Un mariage bien uni, 50 c. ; Une calicoe grise, 50 c. ; Mère de famille, 50 c. ; Elle à marier, 50 c. ; Viège blonde, 50 c. ; Une citoyenne, 50 c. ; Une belle brune, 50 c. ; Une fille charmante, 50 c. ; Une Savoyarde républicaine, 50 c. ; Une Dauphinoise portée de bonne volonté, 50 c. ; Une bonne citoyenne de la Guille, 25 c. ; Une demoiselle gracieuse, 50 c. ; Une jeune républicaine, 25 c. ; Une bonne petite écolière âgée de 7 ans, 25 c. ; Un teinturier guilloin, 50 c. ; Une jeune dame de gnafon, 50 c. ; Une marchande d'oranges, 25 c. ; Une villageoise de Montbrison, 25 c. ; Une jeune fille brune, 25 c. ; La chenue, 50 c. ; Une citoyenne italienne, 25 c. ; Une citoyenne charmante, 50 c. ; Une Prussienne, 25 c. ; Une républicaine, 50 c. ; Une Italienne veuve à marier, 50 c. ; Une Mécomaisienne républicaine, 25 c. ; Une anonyme, 25 c. ; Une inconvenue, 25 c. ; Une républicaine, 25 c. ; Une mal peignée, 50 c. ; Une troyennaise, 50 c. ; Une citoyenne chez son mari, 50 c. ; Giraud, 50 c. ; Une Lyonnaise froncée, 50 c. ; Une jeune maraichère, 50 c. ; Une tête volage, 50 c. ; Une demoiselle capricieuse, 50 c. ; Une pauvre délaissée, 25 c. ; Une anonyme, 25 c. ; Une anonyme, 25 c. ; Un anonyme, 1 fr. — Total..... 23 55

M. Lanfey (2<sup>e</sup> collecte faite par les ouvriers toiliers de la maison Vernet)..... 8 40

Collecte faite par les ouvriers de la maison Ricamnet..... 5 25

Collecte faite par M. Villard, au nom de la Cie Gie de Navigation..... 25 ..

Collecte faite dans un atelier de papeterie, versée par le citoyen Dupuis..... 17 50

Collecte faite par les ouvriers zingueurs de la maison Nicolas, versée par le citoyen Vézant..... 5 75

Collecte faite entre quatre ouvriers teinturiers socialistes révolutionnaires : Michel Gonnét, 1 50 ; Antoine Robert, 1 50 ; Jean-Noël Robert, 0 50 c. ; François Reynaud, 1 50. — Total..... 5 ..

Collecte faite par les ouvriers fondateurs de la maison Thévenin, versée par les citoyens Dorel et Mardon..... 8 ..

Collecte faite par le personnel de verrerie de la Mulatière versée par un citoyen verrier..... 46 75

Reiquat à la suite de la réunion des mécaniciens similaires à la brasserie Faure, versé par le citoyen Feuillade..... 1 40

Cueillette faite chez M. Germain à la suite d'une tombola, rue Moncey, 82, versée par le citoyen Armand..... 6 75

Les républicains et républicaines de la salle de taille de la cristallerie de Lyon (2<sup>e</sup> souscription), versé par le citoyen Soudan..... 28 50

Total de la vingt-deuxième liste 2809 80

Dimanche 20 courant, réunion privée de la corporation de la teinture à deux heures du soir, salle Duguenet. Dans la même salle, à quatre heures, réunion publique ; des délégués de Lyon prendront la parole.

Pour la Commission :  
Le Secrétaire, Le Président,  
A. DESGRANGES, G.-A. BUCKMANN.

### OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 19 novembre, 5 heures soir.

Les bourrasques dont l'une était hier près de Haparanda et l'autre au sud de la Norvège, se sont réunies, et leur centre commun se trouve actuellement en Finlande, des vents très forts de N. O. régnent sur le golfe de Bothnie et la Baltique où la mer est grosse.

Le baromètre a monté dans tout l'Ouest et le Nord de l'Europe, mais il commence à descendre depuis dix heures du soir à Valentia.

En France le baromètre est très élevé et l'annihilation que nous annoncions hier est générale ce matin ; on ne peut espérer toutefois qu'elle sera de longue durée.

Vu et approuvé :  
Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

### COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

**Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la 3<sup>e</sup> circonscription (élu en réunion publique).**

Tous les électeurs de la 3<sup>e</sup> circonscription sont invités à assister à une réunion publique qui aura lieu le mardi 22 novembre courant, à 8 heures précises du soir, salle de l'Élysée, rue Basse-du-Port-au-Bois.

ORDRE DU JOUR :  
Audition des Candidats.  
Pour la commission électorale, BADINIER.

### Comité central indépendant des républicains radicaux de la 3<sup>e</sup> circonscription.

Demain lundi, 21 courant, à 8 heures du soir précises.

Réunion des délégués des groupes de la commission que le citoyen Callamard jeune, rue Sainte-Élisabeth, 272, angle de la rue du Château.

Le secrétaire, DUMOLLARD.

### THÉÂTRES

#### JUDIC. — NICHIE

Après la *Roussotte*, *Nichie*, le plus grand succès du théâtre des Variétés.

L'œuvre de MM. Hennequin et Albert Millaud est connue dans notre ville, elle a fourni une longue carrière aux Célestins où grâce à l'interprétation de Mme Belliard et de MM. Belliard et Didier elle obtint beaucoup de succès.

Avec une *Nichie* de la valeur de Mme Judic on était en droit d'espérer une grande affluence au théâtre Bellecour.

Le public en effet assistait nombreux et brillant à la représentation d'hier. Pas une place numérotée n'était inoccupée ; quelques vides se remarquaient seuls aux galeries d'en haut, et encore étaient-ils peu nombreux.

Judic a joué la princesse Korniska avec la verve et l'entrain qu'on lui connaît. Délicieuse comédienne, d'usage fine et parfaite, elle a détaillé dans la perfection les divers morceaux de chant semés dans *Nichie*. Ses costumes ont été particulièrement admirés hier : celui de bain au premier acte, en cachemire bleu-marine est du meilleur goût ; celui de la blonde *Nichie*, au 2<sup>e</sup> acte est de la plus grande richesse.

La partie féminine du public a pu se délecter à son aise et trouver un nouvel attrait à la représentation en admirant cette petite exhibition de riches toilettes.

*Nichie* comme la *Roussotte* fera trois salles comblées ; on ne se lassera pas d'applaudir la charmante actrice ; l'occasion de pouvoir la faire étant si rare dans notre ville.

J. DAVERNY

#### THÉÂTRE-BELLECOUR

Aujourd'hui dimanche deux représentations données par Mme Judic : la première en matinée, à 1 heure et demie, elle jouera *Nichie* ; c'est la seule matinée que donnera Mme Judic ; la seconde, le soir, à 7 heures et demie, elle jouera la *Roussotte* pour la dernière fois.

Lundi, mardi et mercredi, la *Femme à Papa*.

Jeudi, dernière représentation de Mme Judic ; spectacle extraordinaire pour ses adieux.

C'est par erreur que nous avons annoncé que la fête donnée par l'*Echo lyonnais* à ses membres honoraires aurait lieu le dimanche 20 courant ; c'est le dimanche 27 qu'elle aura lieu.

#### CONCERT DES VOLONTAIRES DU RHONE

(Société lyonnaise d'Études militaires.)

Aujourd'hui dimanche 20 novembre 1891, à 1 heure précises, aura lieu à la salle de la Perle (Croix Rousse), le grand concert donné par la Fanfare des volontaires du Rhône, avec le bienveillant concours :

Pour la partie vocale : de Mlle Bianca Sivori (élève de M. Jourdan Savigny), et de MM. Lacombe, Monsy, Tétaz, Prudhon, Saunier, Abel et Terné, et de la Nouvelle Alliance des dames de la Croix-Rousse (société mixte), directeur, M. Moley.

Pour la partie instrumentale : de MM. Kasper, Bense, Arnaud fils, et de la Fanfare des Volontaires, directeur, M. Avon.

La fanfare se réunira au siège de la Société, à midi précises.

Nous apprenons que l'excellent Société l'Harmonie du Rhône, sous l'habile direction de Monsieur Renault, professeur au Conservatoire, donnera son concert annuel, dans la salle du Casino, le dimanche, 11 décembre.

Nous croyons pouvoir dire à l'avance, que ce concert sera un des plus beaux de la saison.

Nous savons déjà que le programme sera interprété par des artistes de grand talent, et nous savons également que les pauvres n'en seront point oubliés.

Une double raison pour que nous souhaitons à cette excellente société, dont l'éloge n'est plus à faire, un succès des plus brillants.

SPECTACLES DU 20 NOVEMBRE 1891

Grand-Théâtre. 7 h. 1/2. — La Danse Blanche. Le Sourd ou L'Auberge pleine, opéra comique. Théâtre des Célestins. A 1 h. 1/2. — Le Choix d'un Gendre, comédie. Les Pattes de Mouches, com. en 4 actes. 7 h. — La Closserie des Genets. Théâtre Bellecour. 1 h. 1/2. — Niniche. 7 h. 1/2. — La Roussotte, opérette en trois actes et un prologue. Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7). 6 h. 3/4. — Dernière représentation du grand succès patriotique de : les Martyrs de Strasbourg ou l'Alsace en 1870, drame historique en 5 actes et 10 tableaux. Salle Molière (49-51, r. Pierre-Corneille). 7 h. — Le Guérillier, drame en 3 actes de M. Léon et E. N. — Un garçon de chez Véro, vaudeville en un acte. Monsieur va au cercle, vaudeville en un acte. Scala-Bouffes. Tous les soirs, représentation variée. Folies-Bergère. Tous les jours, séduisant patinage. Ménagerie Bidel (Cours du Midi). A 8 h. 1/2, grande représentation.

MARCHÉS DE LYON

Durant cette semaine nous avons eu un temps qui a été favorable aux jeunes semences et la pousse se fait régulièrement. Les marchés agricoles de la huitaine écoulée ont été passablement approvisionnés, mais n'ont apporté aucun changement; les transactions présentent une certaine activité et les cours beaucoup de faiblesse pour la plupart des denrées. Les travaux de l'agriculture laissent les loyers aux cultivateurs de faire les battages et ainsi fréquenter les marchés. GRAINS. — Les prix sont bien faiblement tenus et n'ont subi aucune modification au marché d'aujourd'hui; la réunion était très-nombreuse, les offres n'avaient pas beaucoup d'importance. On a payé : Blé du Dauphiné, 1er choix, 30 à 30 50 ordinaire, 30. Paille et Fourrages. — Le marché de la place de la Croix avait un approvisionnement considérable; 450 voitures étaient à la vente. La vente a été assez difficile. Voici les cours pratiqués : Paille de froment, 6 à 6 50. Paille de seigle, 6 25 à 6 75. Foin de pays, 43 à 43 50. Foin de Bourgogne, 43 50 à 47. Luzerne, 43 à 43 50. Seigles. — Les prix sont toujours de mieux en mieux tenus, avec tendance faible. La vente est peu facile, la demande est calme, les acheteurs sont réservés et offrent de 20 à 20 50. Avoines. — La tendance est calme; les offres sont peu nombreuses, les affaires sont difficiles à s'engager, et ne se font que dans les prix de 20 50 à 21. Sarrazin. — En cet état de denrée nous n'avons aucun cours qui puisse être énumérés consciencieusement, nous connaissons quelques ventes dans les prix de 21 50. Mais. — La faiblesse règne aujourd'hui sur le marché, les affaires sont peu actives. Quelques ventes se sont faites dans les prix de 18 50 à 19. Orge. — La tendance est calme, les prix sont plus faiblement tenus de 21 à 21 50. Fèves de trèfle. — Le marché de la place Saint-Jean avait un approvisionnement assez important; 420 sacs environ étaient à la vente. Une baisse est à signaler. Voici les cours pratiqués : Pommes de terre jaunes, 9 75 à 10. — vio. ettes, 9 25 à 9 50. — rouges, 8 50 à 9. Marché aux Bestiaux de Lyon. Lundi le 14 novembre, — 1464 porcs ont été amenés, sur ce nombre 1032 vendus de 65 à 71 fr. les 50 kilos. Mardi le 15 novembre, — 740 bœufs ont été amenés, sur ce nombre 652 vendus de 65 à 75 fr. les 50 kilos. Jeudi le 17 novembre, — 4010 moutons ont été amenés, sur ce nombre 3410 vendus de 75 à 90 fr. les 50 kilos. — 763 porcs ont été amenés, sur ce nombre 615 vendus de 63 à 71 fr. les 50 kil. Vendredi le 18 novembre, — 868 veaux ont été amenés, sur ce nombre 868 vendus de 55 à 62 fr. les 50 kil. — 376 bœufs ont été amenés, sur ce nombre 359 vendus de 65 à 73 fr. les 50 kil. Louis FROMENT.

CHRONIQUE LOCALE

Nous recevons, de l'honorable M. Monceaux, la lettre suivante : Lyon, le 19 novembre 1891. Monsieur le Rédacteur, Dans votre numéro du 18 novembre, vous désignez trois conseillers comme ayant voté sous le vote en faveur de la révision de la Constitution. Ce vote a été rejeté, il est vrai, néanmoins je puis vous certifier que plus de trois membres du Conseil ont voté sa prise en considération et je suis de ce nombre. J'ai voté ce vote ainsi que tous les autres cela dit dans le seul intérêt de la vérité. Agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération. MONGRAUX, conseiller municipal.

Hier, ont eu lieu, à trois heures, les funérailles de M. Brun, commissaire de police de la Croix-Rousse, qui vient de succomber à une longue et douloureuse maladie de cœur.

SOUS DES ÉCOLES. — Tous les membres des conseils d'administration de Lyon, et de la banlieue, sont convoqués en assemblée générale pour le mercredi 23 courant, au local, rue Dubois, 48, à 8 heures précises du soir. Urgence. Le Secrétaire général, Hippolyte CONRY.

Un décret autorise la transformation de la Société anonyme de la rue Impériale de Lyon.

Les travaux de renflouage du bateau-mouche échoué au pont Nemours ont commencé hier.

Il sera prochainement remis flot; provisoirement, trois lanternes à feux rouges sont installées tous les soirs sur le lieu de l'accident pour indiquer cet écueil aux marins.

SOUS DES ÉCOLES. — Les commissions d'études et de pédagogie de tous les arrondissements de Lyon et de la banlieue, sont convoqués pour le lundi 24 courant, à huit heures précises du soir, rue Dubois, 48. J. GARNIER.

CERCLE DES TRAVAILLEURS (rue Cuvier, 164). — L'administration a l'honneur de prévenir les sociétaires que ce soir à sept heures et demie, il y aura soirée de chant. Pour l'administration : BOCHON.

La Poste. Nous sommes heureux d'annoncer la nouvelle suivante : A partir du lundi, 21 courant, il y aura une augmentation de 55 facteurs pour le service de la ville de Lyon. C'est déjà un léger progrès; il est vrai qu'il reste tant de choses à faire que nous n'osons chanter victoire. Dans un article prochain, nous signalerons de nouvelles déficiences. Nous en citons une au hasard : LA SOLDE DES FACTEURS. Par arrêté de M. le maire, en date du 15 octobre courant, M. Théron a été nommé secrétaire-bibliothécaire du conservatoire national de musique de Lyon. On a transporté à l'Hôtel-Dieu, la nommée Anne Montellier, âgée de 47 ans, qui s'est fait au poignet gauche une assez grave fracture et différentes contusions à la tête et à l'estomac, en tombant dans l'escalier de son domicile rue Bugeaud, 54. Le 19 courant, vers 6 heures du matin, le nommé Bergeron, voiturier, au service de M. Paradis, entrepreneur, conduisait, sur le bas-port du quai de Serin, un lourd tombereau. Le cheval qui y était attelé, ayant fait un brusque écart, a été précipité dans la Saône. Cheval et voiture ont pu être retirés aussitôt par les témoins de l'accident. Avant-hier, dans la soirée, un voyageur d'origine alsacienne, allant prendre le train direct de Paris à la gare de Perrache, fut accosté par un individu qui, disant aller dans la même direc-

tion que lui, s'offrait de le décharger de sa sacoche qui paraissait très lourde.

Pendant que le trop confiant voyageur s'arrêtait un moment pour s'approvisionner de cigarettes, le quidam avait disparu, emportant naturellement la sacoche qui contenait une somme de cent francs. Plainte a été déposée. Un manoeuvre maçon, M. Joseph Uzelio, demeurant rue Béchvelin, 47, a constaté, en rentrant chez lui, qu'un audacieux voleur avait pénétré dans son domicile pendant son absence et avait dérobé un pantalon en drap noir, une montre et une chaîne en argent, le tout représentant une valeur de 50 fr. environ. Une enquête est ouverte. Rien n'est sacré pour un voleur ! Un de ceux-ci a dévissé une pomme émailée, noire, en fonte, placée au bas de la rampe d'escalier d'une maison de la place Dumas-de-Loire, puis a disparu à toutes jambes en emportant sa proie. Avant-hier, vers 1 3/4 de l'après-midi, un malheureux vieillard, le nommé Jean-Marie Clere, manoeuvre maçon, s'est assis subitement sur un banc de la place Saint-Clair. Relevé immédiatement par des passants, il a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu. On se rappelle le vol important commis dans la journée du 5 octobre, au préjudice de M. Margailhand, fils, demeurant petite rue des Feuillants, 3. L'auteur de ce vol, le nommé Pierre Girard, âgé de 26 ans, manoeuvre, sans domicile connu, a été arrêté avant-hier par les agents de la sûreté. Cet habile escroc, est, en outre, inculpé de vol de coupons de soirée au préjudice de son ancien patron, M. Voland, apprêteur, rue de Barème. La nommée Henriette Baland, tisseuse, a fait, avant-hier, dans la maison portant le numéro 5 de la rue Motte-Gérando, une chute qui a nécessité son transport à l'Hôpital de la Croix-Rousse où elle a été admise d'urgence. Nous sommes heureux de signaler le trait de probité suivant : Le jeune Antoine Paget, âgé de 13 ans, demeurant au Lemoit, 2, a trouvé un porte-monnaie qu'il s'est empressé de déposer au commissariat du quartier. Un cultivateur du Point-du-Jour, M. Lafavege, a fait dans la journée d'avant-hier, une singulière trouvaille. Sur la route de Vaise à Saint-Just, il a rencontré belant d'une façon lamentable, un mouton séparé de ses frères à la suite de circonstances que nous ne connaissons pas. Touché de la situation du malheureux quadrupède, il l'a fait ramener chez M. Chenot, cultivateur, chemin de Vaise, n° 38, où il pourra être réclamé par son propriétaire. Nos lecteurs se souviennent de l'agression nocturne dont M. P... chiffonnier, rue Delandine, a été l'objet ces jours derniers. Un de ses agresseurs vient de tomber sous la main de la justice. C'est un nommé T..., camelot, sans domicile. Nous espérons que ses complices ne tarderont pas à subir le même sort. Un grand assaut de chant aura lieu aujourd'hui dimanche 20 courant, à 7 heures précises, chez M. Boyau, restaurateur, à la Mulatière, sous la direction de M. Bertinier, chanteur comique avec le concours bienveillant de plusieurs amateurs des principaux théâtres de Lyon et de plusieurs membres de la Fanfare de la Mulatière. Deux quêtes seront faites dans le courant de la soirée, l'une au profit du *Son des écoles* de la Mulatière et l'autre au bénéfice des grévistes de Villefranche. On nous reproche avec une certaine vivacité d'avoir fait, il y a quelque temps l'éloge de la Grande Pharmacie des Brotteaux, 82, avenue de Saxe et 25, rue Curvier, en annonçant son installation. Ce que nous avons fait n'est pas une réclame. Il nous a

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon. Un misérable de la pire espèce, le nommé Francis Mangelz, âgé de 35 ans, se disant manoeuvre, comparait hier, pour la onzième fois devant le tribunal correctionnel. Le delit dont il a à répondre est un de ceux qu'on ne saurait trop flétrir. Ce misérable a frappé sa mère à diverses reprises, d'abord chez elle et ensuite à la place de M. Cuzin où elle s'était rendue. Les témoins indignés allaient lui faire un mauvais parti, sans l'intervention des gardiens de la paix. Ce triste personnage, qui ne manifeste aucun repentir, a l'audace d'être condamné à six mois de prison. A quand la loi sur les récidivistes ? Elisa Winger est une fine mouche. Ancienne domestique au service de M. Dijon, épicière, rue Mercière, elle revint l'autre jour faire à ce domicile une visite dont celui-ci se serait bien passé. Sans prétexte de voir son jeune enfant malade, elle fouilla les tiroirs d'une commode et s'empara d'une somme de 200 fr. qui n'y avait pas été mise pour elle. Le résultat le plus clair de cette aventure est pour la fille Winger, une condamnation à six mois de prison. Lb, elle aura le temps de perfectionner son petit système. M. Z...

ISÈRE. Grenoble. — La nuit dernière, un incendie, dont la cause est inconnue, s'est déclaré vers minuit, au lieu dit la Croix-Rouge, commune de Saint-Martin-d'Hères, dans un atelier de charbonnage exploité par M. Rochat, conseiller municipal de cette localité. La pompe de la localité et trois de Grenoble ont été amenés sur les lieux du sinistre et, après trois heures d'un travail acharné, tout danger avait disparu. Les pertes, couvertes par deux assurances, s'élevaient à la somme de 15,000 fr. environ. PANFARE GRENOBLOISE. Cette société a l'honneur d'informer ses membres honoraires qu'elle célébrera sa fête annuelle de la Sainte-Cécile, le dimanche 27 novembre prochain. Un banquet suivi d'un grand bal aura lieu à 5 heures du soir, dans les salons de l'Hôtel Dauphinois, passage Teissière.

LOIRE. COURS MUNICIPAUX PUBLIÉS ET GRATUITS. Saint-Etienne. — A partir de lundi, 21 novembre courant, les cours municipaux publics et gratuits de physique et de chimie, à l'usage des garçons, auront lieu dans les locaux et aux jours et heures indiqués ci-après : Physique, (professeur : M. Mavecon) — Les mardi et samedi, à 7 heures et demie du soir, au Lycée, (entrée rue Saint-Denis). Chimie, (professeur : M. Rousse) — Les lundi et vendredi, à 7 heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Rez-de-Chaussée (côté sud-est). La commission départementale de la Loire se réunira mercredi, 23 courant, à 10 heures du matin, dans la salle des délibérations, à la préfecture. GRAND-THÉÂTRE. Demain, dimanche, 20 novembre, Carouche la bandit, drame historique. Le Mari d'une demoiselle, vaudeville.

ENTERREMENTS CIVILS. Aujourd'hui, dimanche, 20 courant, auront lieu les funérailles de la citoyenne Marie-Virginie BERNARD. Le convoi partira du domicile de ses parents, grande rue Saint-Clair, 67, pour se rendre directement au cimetière de Caluire.

DERNIÈRE HEURE

MORT DU GÉNÉRAL FARON. Paris, 15 novembre. Le général de division d'infanterie de marine, Faron, est mort subitement aujourd'hui au moment de se rendre au ministère de la Marine. OPTION DE M. CLÉMENTEAU. Paris, 19 novembre. Une importante réunion des comités de Montmartre a eu lieu ce soir. A une grande majorité, elle a décidé que M. Clémenteau devait opter pour la deuxième circonscription du dix-huitième arrondissement de Paris, c'est-à-dire pour la circonscription de la Chapelle. Les délégués d'Arles devaient venir à Paris, mais ils ne sont pas venus. LE TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS. Paris, 19 novembre. M. Rouvier aura demain une longue entrevue avec son collègue anglais, M. Chamberlain. DÉCORATION DE M. GRÉVY. Paris, 19 novembre. Le général Nazari-Aga, ministre de Perse, a remis à M. Grévy la grande croix en diamants de l'ordre du Lion. SUPPRESSION DE LA DIRECTION DES CULTES. Paris, 19 novembre. Il est question de la suppression de la direction générale des cultes. Ce service deviendrait une simple division. LA CRISE EN ALLEMAGNE. Berlin, 19 novembre. L'émotion est profonde en Allemagne. Les journaux prévoient des crises sérieuses et des conflits terribles si l'empereur approuve la politique de M. de Bismarck. BOURSE DU BOULEVARD. PARIS — Samedi 19 novembre, 11 h. soir. Rio, 706 .. .. . 5 0/0, 80 42 .. .. . 5 0/0, 116 47 .. .. . Italien, 89 87 .. .. . Turc, 43 32 .. .. . Extérieure, 27 49 32 .. .. . Intérieure, .. .. . Égyptienne, 365 .. .. . Banque otto., 733 .. .. . Hongrie, .. .. . Russe, .. .. .

Tribune publique. Les Eaux de Lyon. Nous recevons la lettre suivante : Décines, le 14 novembre 1891. Monsieur le Rédacteur en chef du Réveil Lyonnais. Dans leur numéro du 27 octobre dernier, le Salut Public et le Nouvelliste de Lyon ont publié un article sur les Eaux, ayant pour titre : un nouveau projet. Permettez-moi de recourir à la grande publicité de votre journal pour présenter à ce sujet quelques rectifications et observations dont la justesse ne sera pas contestée. En premier lieu, d'après l'article dont il s'agit, la compagnie des Eaux proposerait au conseil municipal d'amener à Lyon les eaux de Passin (Isère). Ce nom de Passin est évidemment ici, le résultat d'une erreur, peut-être volontaire, car Passin est au moins à 60 kilomètres de Lyon, ce qui ne permettrait pas d'écarter le projet en un an, ainsi qu'il l'annonce. La vérité, la voici : La Compagnie des Eaux a acquis, depuis peu, le moulin de Chessenin, établi dans les marais de Décines et ce sont les eaux alimentant ces marais qu'elle propose d'amener à Lyon, après les avoir élevées au moyen de machines, dans un réservoir sur le point culminant le plus rapproché, afin d'obtenir la pente nécessaire pour arriver aux Brotteaux et à la Guillotière. Ainsi il semble qu'on a voulu donner le change à l'opinion publique en parlant des Eaux de Passin, tandis qu'il s'agit réellement des eaux de Décines, lesquelles jusqu'à ce jour n'ont été recherchées que par les nombreuses grenouilles qui les pompent et dont la Compagnie vient de se constituer la protectrice, en menaçant de faire verbaliser contre les malheureux pêcheurs de cet intéressant vivier. En second lieu, on dit : « Que ce nouveau projet s'exécuterait concurremment avec le

projet Michaud adopté par la Commission d'examen.

Mais, de deux choses l'une, ou le projet Michaud, qu'on dit adopté par la commission, est suffisant, ou il ne l'est pas. S'il est suffisant, pourquoi la Compagnie fait-elle double dépense pour y joindre les eaux des marais de Décines ? S'il est insuffisant, comment se fait-il qu'il ait été adopté par la commission d'examen ? Dans tous les cas, les efforts de la Compagnie pour se procurer un supplément d'eau, suffiraient à eux seuls, pour la condamnation du projet Michaud. En admettant que la commission d'examen ait adopté ce dernier projet, ce que je suis disposé à croire, car on prétend que même avant sa constitution officielle, plusieurs membres de cette commission étaient déjà présents dans ce sens, il ne semble pas que la Compagnie ait pu faire marcher de la même manière le conseil municipal, arbitre de la question, en se réunissant dans un lieu où il n'y avait aucunement de concessionnaire de la nouvelle alimentation de Lyon. Elle aurait cependant pu, si elle n'eût pas été si orgueilleuse, se réunir au conseil municipal de Lyon, au lieu de se réunir au conseil municipal de Décines, pour discuter au sujet de la question, et ainsi éviter tout reproche à l'égard de la Compagnie. Aujourd'hui le projet Michaud se représente avec tous ses avantages et ses imperfections, bien mieux qu'avec ses avantages et ses imperfections d'autrefois, amélioré aux usages domestiques et à ceux de l'industrie, de la navigation à Paris, etc., etc. Pourquoi serait-il mieux traité qu'il ne l'était ? Parmi tous les projets qui ont été faits à ce jour, il en est un qui se présente, celui de la dérivation de la Loire, qui remplit toutes les conditions désirables en quantité et de qualité, soit pour les usages domestiques, soit pour l'industrie et arrive dans tous les quartiers de la ville, même les plus élevés, sans le secours des machines élévatoires. L'adoption de ce projet ne saurait donc être douteuse. Néanmoins, l'assurance de la Cie, ainsi que l'arrangement de ses agents vis à vis des propriétaires de Décines, et notamment à son égard, feraient croire, venant à quel propos, à la volonté de voir de tels arrangements, ce qui serait certainement une injure à leur égard. Enfin, monsieur le rédacteur, et pour ne pas abuser de votre bienveillance, je termine en relevant une autre inexactitude relative au volume des eaux de Décines, qui est à peine de 20 à 30000 mètres cubes, au lieu de 40 ou 60000, comme le prétend la Compagnie; d'ailleurs, si vos collègues ont pu malheureusement appeler à consumer ces eaux calcaires, ils en auraient toujours assez, et même trop, pour en qu'ils en valent. Puisque la Compagnie a un goût si marqué pour les eaux calcaires et marneuses, pourquoi ne s'attaque-t-elle pas d'emblée au marais des Echets dont les eaux dominent de beaucoup Lyon. Veuillez agréer, etc. ROCHARD, conseiller d'arrondissement de l'Isère.

BULLETIN OUVRIER. Société civile de prévoyance des ouvriers passementiers à la barre de la ville de Lyon. Les sociétaires et adhérents sont invités à la réunion générale privée qui aura lieu aujourd'hui dimanche 20 novembre, chez M. Gellier, rue Sainte-Elisabeth, 408, à 10 heures du matin. Le Président, Le Secrétaire, FAURY, J. RAMA. Syndicat des mécaniciens et similaires. — Le groupe n° 1 de la chambre syndicale des mécaniciens et similaires est convoqué d'urgence à son local habituel, rue Pierre-Corneille, chez le citoyen Teyre. Le collecteur, FEUILLAD. Métallurgie lyonnaise. — La commission exécutive fait savoir aux corporations que la réunion générale pour la nomination complémentaire des 42 commissaires aura lieu dimanche 20 novembre, au siège de la commission, chez M. Merle, caféier, place de l'Hôpital, 2. Le Président, Le Secrétaire, MONTEIL, VERMOREL jeune. SOUSCRIPTIONS. Collecte faite dans une réunion de républicains radicaux indépendants de la troisième circonscription, 2 fr. 50, versés au Denier des Ecoles.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

33 SON ALTESSE L'AMOUR PAR XAVIER DE MONTÉPIN (Suite.) — Et cela se passait tout à l'heure ? — demanda la jeune femme sans le moindre trouble apparent. — Tout à l'heure, oui, madame... — en me rendant à votre hôtel — répondit César. XXIV — Il est singulier que nous ne nous soyons point rencontrés — dit alors madame de Vergis du ton le plus naturel ; — Je me trouvais à Saint-Sulpice au même temps que vous ; j'y suis restée dix minutes environ, et les fidèles étaient en trop petit nombre pour empêcher de nous reconnaître. En effet — répliqua César — je n'ai vu que quelques personnes pieuses à l'entrée des chapelles, autour des confessionnaux, et une femme du monde tout en noir, agenouillée dans la nef, près du sanctuaire, en face du maître-autel, priant avec une ferveur édifiante et cachant son visage entre ses mains... Cette femme du monde, que vous avez bien voulu trouver édifiante — fit la comtesse en souriant — c'était moi... — Combien je regrette, madame, de ne vous avoir point devinée... Pourquoi donc ? — Je me serais approché de vous

pour vous demander humblement de m'apprendre comment on prie... — Je vous aurais répondu d'élever votre âme et que la prière viendrait d'elle-même sur vos lèvres. Après un court silence, la comtesse ajouta : — Vous êtes resté longtemps dans l'église ? — Un quart d'heure à peu près... — et, quand je suis sorti, mon espérance s'était réalisée... — Le silence profond régnait sous les hautes voûtes et les vagues senteurs d'encens refroidi flottaient dans l'atmosphère, m'avaient rendu la paix. — Pas un muscle au visage de madame de Vergis ne tressaillait. — Un calme impénétrable régnait sur ses traits charmants. Elle reprit : — Cette solitude, dont vous avez ressenti l'impression solennelle, exerce sur moi une attraction irrésistible... — Je préfère le silence du saint lieu aux bruyantes splendeurs des cérémonies du culte... — Je choisis, pour parler à Dieu, les moments où rien ne vient me distraire... — Comme je comprends cela ! — s'écria Fossaro. — Quand les églises sont pleines de bruit, quand des milliers de cierges inclinent leur flamme sous les vagues senteurs d'encens s'élevant, on ne vient plus à l'église pour y remplir un devoir... — On y afflue ainsi qu'au théâtre pour entendre des chants... — Ils sont nombreux ceux qui, considérant le temple comme un lieu profane, s'y rendent dans un but de curiosité, de coquetterie, et parfois même y donnent des rendez-vous d'amour... — Des rendez-vous d'amour ! — répéta la comtesse avec l'apparence d'une stupeur mêlée d'effroi. — Oui, madame...

— Croyez-vous véritablement que ce soit possible ?... — Je fais plus que le croire, j'en suis sûr... — Vous avez vu ?... — J'ai vu, oui, madame... — Je ne discuterai donc pas, mais la seule pensée d'un tel sacrifice m'épouvante... — Eh ! madame, — répliqua César en souriant, — les amoureux ne songent pas le moins du monde à commettre un sacrilège... — Ils agissent sans réflexion et sont inconscients de tout ce qui n'est point leur amour... Ils se rencontrent à l'église parce que la sainteté du lieu ne permet point de soupçonner leurs secrets intelligences... — Cela se faisait au moyen-âge, aussi souvent et plus souvent peut-être que dans notre siècle sceptique. — Le plus ardent amour ne peut servir d'excuse à une si odieuse profanation... — dit froidement madame de Vergis... — Je plains de toute mon âme les insensés qui ont recours à tels moyens... M. de Fossaro n'avait pas cessé d'observer la comtesse pendant la conversation que nous venons de reproduire. — Cette femme est calomniée... — pensait-il. — Si elle était adultère, aucune créature humaine ne serait capable de pousser aussi loin la dissimulation... Deux des visiteurs qui avaient précédé César se levèrent pour prendre congé. La porte du salon s'ouvrit et le valet de chambre annonça : — Monsieur de Trois-Monts. Arnold de Trois-Monts était un beau garçon de vingt-cinq ou vingt-six ans, d'une élégance superlative. Nos lecteurs l'ont entrevu déjà, sans le savoir, dans l'église Saint-Sulpice où nous l'avons montré s'agenouillant sur

le prie-Dieu que la comtesse venait de quitter, et retirant de la cachette pratiquée sous le velours une lettre déposée pour lui. Il salua madame de Vergis qui l'accueillit avec une politesse un peu cérémonieuse, serra la main du baron de Fossaro qu'il connaissait, et s'inclina froidement devant les autres personnes présentes. — N'aurai-je pas le plaisir de voir M. de Vergis ? — demanda-t-il. — Mon mari s'est enfermé dans son cabinet où il corrige les épreuves de son grand ouvrage... — répondit la comtesse ; — Avez-vous quelque chose de particulier à lui dire ? — J'ai à lui remettre quelques notes relatives à mon dernier voyage en Italie, notes dont il a bien voulu me demander communication. — Je vais le faire prévenir. La conversation se généralisa pendant quelques minutes puis César, convaincu que madame de Vergis était un ange et la lettre anonyme une lâche infamie, mais bien décidé néanmoins à établir une surveillance autour de la comtesse, prit congé et partit en compagnie des autres visiteurs, laissant madame de Vergis seule avec M. de Trois-Monts. Un éclair s'alluma dans les prunelles des deux personnages, mais leur attitude ne se modifia point. Ils ne se rapprochèrent pas l'un de l'autre, et quel qu'un qui les aurait vus sans les entendre n'aurait pu soupçonner entre eux autre chose qu'un échange de paroles banales. Et cependant Marie de Vergis, tout en jouant de l'éventail, demandait d'une voix basse et fiévreuse : — Vous avez trouvé mon billet ? — Je l'ai trouvé, puisque j'accours, répondit le jeune homme, mais je ne l'ai pas compris, ce billet pressant, obs-

cur, plein de réticences inquiétantes. Que se passe-t-il donc ? — Arnold, murmura la comtesse, la faute que vous m'avez fait commettre me portera malheur. Je suis perdue. — Perdue ! répéta M. de Trois-Monts stupéfait. — Oui. — Expliquez-vous, Marie, je vous en conjure... — Vos paroles, comme votre billet, m'épouvantaient sans m'éclaircir... — Quel danger vous menace ? — Ici je ne puis rien vous dire. — J'ai peur d'être épiée. — Et, cependant, je veux savoir... — Quand vous verrai-je ? — Où ? — Au lieu habituel de nos rendez-vous. — L'heure ? — Celle où je pourrai sortir. — A partir de dix heures du soir, je vous attendrai. — C'est convenu... — Silence... Le valet de chambre entra dans la saon. — M. le comte — fit-il — prie monsieur de Trois-Monts de vouloir bien venir le rejoindre dans son cabinet. Arnold se leva et dit en s'inclinant devant la comtesse : — Pardonnez-moi, madame, de vous quitter si vite... — Je ne puis faire attendre mon illustre ami dont le temps est précieux. Marie salua cérémonieusement, sans répondre, et M. de Trois-Monts suivit le valet de chambre. Le cabinet de travail du comte était situé au premier étage, dans un aile du vaste hôtel, et fort éloigné de l'appartement de la comtesse. M. de Vergis se leva pour recevoir Arnold et s'écria, en lui serrant la main :

— Soyez le bienvenu, mon cher enfant !... — Mais il faut que je vous gronde !... — A quel propos, monsieur le comte, — demanda le jeune homme avec un sourire. — A propos de la rareté de vos visites. — Si je ne viens pas plus souvent, j'ai une excuse... — Laquelle ? — Connaissant l'importance des occupations qui vous absorbent, je crains d'être indiscret... — Vous ne pouvez pas l'être... — Mon cabinet vous est toujours ouvert et j'interromps avec plaisir, pour vous recevoir, des travaux que vous êtes digne de comprendre et que vous sauriez partager... Je vous aime Arnold, vous le savez, et je vous regarde un peu comme un fils... M. de Trois-Monts ne répondit pas. Le confiant et chaude sympathie de l'homme qu'il trompait lui causait un malaise indéfinissable. Le comte poursuivit : — Vous dinez avec nous, n'est-ce pas ? — Impossible... à mon grand regret... — Pourquoi ? — Une invitation antérieure... — Bien vrai ? — Je vous l'affirme... — Je suis venu tout exprès pour vous remettre les notes que vous m'avez fait l'honneur de me demander... — Les voici, et maintenant je prends congé de vous. — Vous me quittez, si vite !... — Il le faut... — j'ai un rendez-vous. — Rendez-vous d'affaires ? — Non... — D'amour alors ? — Peut-être... (A suivre.)

# AU REMONTOIR

Horlogerie de confiance  
AUG. DESPORTES  
14, Quai de Vaise, Lyon  
Nettoyage de montre..... 2 fr. 50  
Grand ressort de Genève..... 2 fr.  
Rèveil, depuis..... 6 fr. 50  
Montres cylindre, argent depuis 25 fr.  
Tout est garanti

**HERNIES** sans opérations, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage.

# L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins  
PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE  
Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.  
Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.  
Adressez les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.  
Prix : 8 francs par an

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la  
**GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE**  
journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.  
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 44.  
Prix : 8 francs par an

# BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.  
Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :  
A vue, 3 0/0  
A 3 mois, 3 0/0  
A 6 mois, 4 0/0  
A 1 an, 4 1/2 0/0  
A 2 ans et au-dessus, 5 0/0  
Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

# MAISON D'ACCOUCHEMENTS

Mme Seneclauze Barjot, diplômée de 4<sup>e</sup> classe tient des pensionnaires. Cabinet de 2 à 5 heures. Prix modérés. Lyon, 41, cours N<sup>o</sup> 4. Maison de convalescence aux charpennes.

# COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. DIDIER, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 57; les bronchites, catarrhes, asthmes, la pleurésie, sont soulagés de suite; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance

# MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **CEINTURE PUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches

# HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés **LAURENT PUY**, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.  
Le Directeur-Gérant, TONY LOTT  
Lyon. — Imprimerie du **Éveillé Lyonnais**, rue des Marronniers, 8.

# POUR UN COMMERCE de Liquides

On demande à louer ou acheter dans Lyon un local de 500 à 600 mètres, avec caves, appartements au-dessus. Répondre aux initiales F. G. H., poste restante, Lyon, Terreaux.

# Acquisition de fonds

M. Vignon, ayant rendu son comptoir qu'il exploitait rue Cuvier, 431, adresse les réclamations à M. Louis, brasserie des Beaux-Arts, quai St-Anthoine, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

# Avis d'acquisition

M. Claude Lapinte ayant acquis de Charles Grand une buvette située au Parc, pelouse aux états, prévient les ayants-droit d'adresser les réclamations à M. Lapinte, boulevard de l'Hippodrome, Grand-Camp, dans les dix jours sous peine de forclusion.

M<sup>me</sup> HIRMAN Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

# GRANDE PHARMACIE DES BROTTEAUX

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, rue Cuvier — LYON  
HERBORISTERIE ET DROGUERIE  
Vastes Laboratoires hors barrières  
Maison ne redoutant aucune concurrence pour le bon marché, la pureté et la bonne préparation de ses produits  
Ordonnances médicales tarifées 30 pour cent au-dessous des prix ordinaires des autres pharmacies  
SEUL ET UNIQUE DÉPÔT DU ROB DÉPURATIF DU DOCTEUR SAN-PIETRO, DE MADRID  
Infaillible contre les éréthés et les vices du sang, démangeaisons, rougeurs, dartres, douleurs, etc.  
C'est par milliers que l'on compte les guérisons obtenues par ce précieux dépuratif  
Prix net, 5 fr. 50 le litre et 3 fr. le demi-litre — Remise 10 pour cent par 6 litres  
PRÉPARATION SPÉCIALE EN GRAND DE TOUS LES VINS DE QUINQUINA  
au Bordeaux, Malaga, Madère, Frontignan, écorces d'oranges amères, ferrugineux, etc.  
Vendus à des prix extraordinaires de bon marché  
Envoi à domicile, dans Lyon et la banlieue, dans les deux heures de la réception de l'ordre. Expédition en province franco pour toute demande atteignant le chiffre de 25 francs

# TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1851. — **QUALITÉ ASSURÉE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmiques, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne résistent à son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 2 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats)  
AVIS. — Se méfier des imitations. Exiger la signature BERTRAND AINÉ, sur l'étiquette et le contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

# L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux  
Siège Social: Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.065	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.998
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.535	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.  
A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous les trois mois; la prochaine aura lieu en janvier 1882.

Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs.  
Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.

Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

# MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON  
SPÉCIALITÉ  
COSTUMES D'ENFANTS  
Dessins et exécution de Broderies  
LINGERIE CONFECTIONNÉE  
Trousseaux & Layettes

# L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin; elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des malaises, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute activité pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphie stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux de Docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs); la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie la plus souvent pour cause originelle, un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de ces plantes étioilées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se sont élevées sans prendre ni forces ni consistances, et dépéri-sent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.  
On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'essoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insipidité aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.  
Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte; les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Élixir anti-anémique de St-Antoine.  
C'est le réparateur par excellence; il régénère le sang, développe les globules rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Élixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils reprennent promptement les pertes de substances et d'énergie vitales subies par le fait de la maladie; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Élixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.  
Dr. T. A.

DÉPÔT PRINCIPAL: à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

# AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)  
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS  
Pour hommes et jeunes gens, PANTALON TRAP NOIR INDECHIRABLE, 7 fr. 50

SANS INJECTIONS NI MERCURE  
Dr PELLERIN, guérit rapidement  
MARIAGES-SECRETES  
Consultations tous les jours,  
de 8 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.  
Rue Cuvier, 15, Lyon  
CORRESPONDANCES

# AGENCE DE PUBLICITÉ V FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue Ste-Catherine  
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS  
LYON — 14, Rue Confort — LYON  
SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon: Progrès — Saint public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Compagnie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo viticole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.  
Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Républicain de la Loire. — Le Petit Stéphanois.  
Rouanne: Avenir rouannais.  
Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.  
Vienne: Journal de Vienne.  
Bourgoin: Indicateur.  
Allevard: Gazette d'Allevard.  
Macon: Journal de Saône-et-Loire.  
Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire.  
Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.  
Trévoux: Journal.  
Nantua: Abeille.  
Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers  
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

# OCCASION

A VENDRE deux billards réparés à neuf, s'adresser rue Bugeaud, 90. Réparations de billards et meubles en tous genres.

# CHAPELLERIE

Maison RIVIER accorde Fondée en 1842  
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80  
Prix Fixes

# ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112<sup>e</sup> société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

# ON DEMANDE A LOUER

Appartement de quatre pièces bien aérées, à louer en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 44, rue Confort, n<sup>o</sup> 2287.

# INJECTION BARRAJ

vraie infaillible  
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon

# GUÉRISON RADICALE

en quelques jours de toutes les maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUÉ. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION qu'il n'y a pas d'effets et infaillible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUÉ, rue de la Préfecture, 5. DÉPÔT à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

# Eau hygiénique des Bébés

Toilette suave, force des reins, préservatif destructeur des vers, boutons, odeurs aigres du linge. Economie et santé, flacon pour un mois, toilette, 4 fr. — Lyon: Reyron, coiffeur, rue Gasparin, 12; Pharm. des Terreaux, Rouane, Gauthier, St-Etienne; Philippon, rue de la Loire, 2. Grenoble: Châtrouze. — Mêmes pharmacies, Mixtures souveraines, pour ramener, faciliter, régulariser les époques de la femme et en calmer les malaises, le flacon, 3 fr.

# AVIS

remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie August, 8, rue Thomassin, Lyon.

# INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger  
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe !  
L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours.  
RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes, atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »  
Ont constaté l'efficacité: les docteurs Solary, Ferrand, Bernard, Ab-Bonlouche-Hachi, etc. — Dépositaire pour le gros, F. PAYRARD, place du Capitole, Toulouse. — Dépôts chez MM. VIAU, pharmacien, rue Bonbon; REVERCHON, pharmacien à la Croix-Rousse; PONCET, pharmacien cours Morand; FAIVRE, place des Terreaux; MAZADE et DALOZ, pharmaciens rue d'Algérie.

# AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer qu'il faut combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous occupent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que  
**LE SAUVEUR DES ENFANTS**  
Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL: Pharmacie MAZADE et DALOZ, 44, rue d'Algérie. — Pharmacie ST-POITHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — A GRENOBLE, pharm. Châtrouze et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.  
Prix: 2 fr. 50 cent.